



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.3/EM.5/L.1
15 septembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Réunion d'experts sur la constitution
de groupements et de réseaux pour
le développement des PME
Genève, 2-4 septembre 1998
Point 3 de l'ordre du jour

**LE RÔLE DES STRUCTURES D'APPUI - PUBLIQUES (MINISTÈRES, ADMINISTRATIONS
RÉGIONALES ET INSTITUTIONS) ET PRIVÉES (ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES,
ETC.) - DANS LA PROMOTION ET LE SOUTIEN DE GROUPEMENTS ET RÉSEAUX POUR
LE DÉVELOPPEMENT DES PME ET DANS LA SOLUTION DES PROBLÈMES
DE FINANCEMENT DE CES ENTREPRISES**

Conclusions et recommandations concertées

1. La Réunion d'experts a réaffirmé l'importance des PME et leur contribution fondamentale à l'emploi, à la croissance et au développement. Elle a également reconnu que la mondialisation avait créé un nouvel environnement concurrentiel et, partant, de nouvelles exigences de compétitivité soutenue et de coopération de la part des entreprises partout dans le monde.
2. Les experts ont noté que le regroupement d'entreprises participait du développement industriel et conduisait ainsi progressivement à une restructuration des entreprises d'un secteur ou d'un lieu déterminé et à un accroissement de leur nombre. La formation d'un groupement, en rendant plus facile l'accès aux facteurs de production, aux machines et aux ressources en travailleurs qualifiés, attirait de nouvelles entreprises.

3. Les experts ont également relevé que les groupements donnant lieu à une intense coopération interentreprises, et entre entreprises et institutions, étaient beaucoup plus rares, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition. Mais c'était ce type de groupement qui offrait des avantages particuliers et des possibilités de croissance. Au sein de tels groupements d'entreprises, les PME avaient davantage de possibilités de devenir compétitives sur les marchés internationaux et d'accéder au marché mondial. Les groupements, géographiquement concentrés, étaient souvent intégrés à des réseaux nationaux et internationaux qui en élargissaient l'horizon spatial.

4. Les experts ont examiné l'intérêt des groupements et des réseaux pour le développement des PME, y compris le rôle fondamental en faveur d'une croissance à long terme de ces groupements et réseaux des pouvoirs publics à tous les niveaux, des associations professionnelles et autres institutions d'appui, dont les institutions financières et pédagogiques, ainsi que l'action, individuelle et collective, des ONG. Ils ont formulé les recommandations ci-après à l'intention de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.

5. Compte tenu de la grave crise économique, sociale et politique que traversent la plupart des pays africains et de l'importance fondamentale des PME en Afrique, il est vivement recommandé aux acteurs locaux, nationaux et internationaux d'accorder une attention et une assistance particulières à la promotion et au développement des PME pour assurer le développement durable du continent.

Conclusions et recommandations adressées aux gouvernements

6. Les décideurs à tous les niveaux sont invités à revoir leurs traditionnelles politiques de développement industriel concernant à la fois le secteur manufacturier et les services et à accorder la priorité voulue à la promotion de groupements et de réseaux en tant que stratégie pour le développement des PME.

7. Les gouvernements, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, sont invités à poursuivre leurs efforts pour créer un environnement macroéconomique favorable, adopter une législation et une réglementation appropriées, et fournir les infrastructures et les services de base, dont l'éducation, qui encouragent les groupements et la coopération interentreprises. Ils sont également invités à décentraliser, autant qu'il

convient, l'élaboration et l'application des politiques, ainsi que les mesures d'appui au développement des PME.

8. Les gouvernements, conjointement avec les acteurs non gouvernementaux et les partenariats entre secteur public et secteur privé, sont invités à prendre des mesures pour renforcer les facteurs géostratégiques matériels, mais aussi et surtout immatériels du développement des entreprises, par exemple en améliorant les capacités et l'écoute des administrations locales, en fournissant des services réels et en renforçant des tendances nouvelles pouvant favoriser l'établissement de relations positives au sein de l'économie nationale et un transfert accru de compétences et de technologie. Les experts ont estimé que cette approche pouvait aussi aider à surmonter le problème de l'insuffisance des relations industrielles verticales et du faible niveau de transfert de technologie et de compétences.

9. Étant donné l'importance de l'acquisition et de la diffusion d'informations et de connaissances pour la croissance de groupements dynamiques, des mesures devraient être prises pour améliorer l'échange d'informations et le transfert de savoir, par le biais notamment d'échanges de personnel entre entreprises, universités et établissements d'enseignement professionnel et technique, et de programmes de vulgarisation universitaires destinés aux PME, d'analyses comparatives d'auto-évaluation, d'activités de suivi et de programmes d'échange d'expériences.

10. Des mesures visant à stimuler les groupements et les réseaux de PME devront être élaborées et appliquées aux niveaux local et régional; aussi les gouvernements devraient-ils encourager et habiliter les institutions de niveau intermédiaire (par exemple, associations professionnelles et commerciales, ONG, mécanismes d'appui aux PME) à contribuer activement à la promotion de réseaux et de groupements de PME plutôt que d'aider des entreprises individuelles.

11. Les pépinières d'entreprises, les centres d'innovation et les technopoles contribuent avec efficacité à la création d'entreprises dynamiques, à la revitalisation économique, etc., et de nouvelles structures de ce type devraient être créées dans des conditions appropriées à l'initiative des universités, des partenariats d'entreprises publiques et privées et d'autres institutions. Les gouvernements sont invités à envisager d'apporter un appui à ces centres pour le développement de l'entreprise, qui devraient fonctionner selon des principes de rentabilité commerciale.

12. Les experts ont souligné combien des partenariats d'entreprises publiques et privées pouvaient contribuer à la définition d'une stratégie de développement local et à la mise en oeuvre de mesures pour donner effet à cette stratégie. Les pouvoirs publics à tous les niveaux sont invités à entretenir avec le secteur privé un dialogue et des consultations suivis et efficaces.

13. Les gouvernements devraient s'efforcer de trouver un juste équilibre entre des politiques qui stimulent la concurrence et des relations de coopération qui améliorent l'efficacité et la compétitivité.

Conclusions et recommandations adressées aux gouvernements, à la communauté internationale et à la société civile

14. L'esprit d'initiative et la confiance, éléments essentiels de réseaux et de groupements efficaces, devraient être encouragés par des programmes novateurs visant à rassembler une masse critique d'entrepreneurs déterminés et dynamiques.

15. Étant entendu que les politiques et les programmes doivent être adaptés au niveau de développement du groupement, du réseau ou de l'entreprise, les gouvernements, la communauté internationale et la société civile sont invités à encourager les groupements et les réseaux de PME par le biais de mesures telles que :

- La multiplication des possibilités données aux PME de créer des réseaux (par exemple, séminaires, foires, voyages d'étude, échanges de personnel);
- La rédaction de manuels, s'appuyant sur les compétences et l'expérience d'organismes compétents, concernant la création et le fonctionnement d'une association professionnelle, d'une pépinière d'entreprises, d'un centre d'innovation, d'un village de production à l'exportation ou d'une zone économique spéciale, en tenant compte du niveau de développement et de la diversité culturelle;
- La promotion de la coopération entre fournisseurs de services, et l'adoption de mesures pour éviter les surcapacités et les chevauchements concernant les services pour le développement des entreprises;

- La promotion de mécanismes de soutien qui seraient initialement en partie subventionnés, en particulier lorsqu'ils concernent l'innovation et la création d'entreprises.
16. Les organismes bilatéraux et multilatéraux devraient :
- Développer leurs relations en réseau et promouvoir des échanges périodiques d'informations sur leurs programmes et leurs projets;
 - Travailler ensemble pour accroître la synergie de leurs programmes, en particulier entre organismes proposant des services financiers et organismes proposant des services non financiers.
17. L'efficacité économique de différents autres programmes possibles d'appui aux PME doit désormais être vérifiée par les organismes responsables. Ces programmes doivent être évalués en fonction d'indicateurs convenus tels que l'impact, la viabilité, la reproductibilité, le renforcement des compétences, les liens, les incidences sur les entreprises directement aidées et les autres entreprises, les institutions de niveau intermédiaire et les relations entre entreprises et pouvoirs publics.

Conclusions et recommandations adressées à la CNUCED

18. La CNUCED devrait réaliser une étude sur les incitations nouvelles, non budgétaires, qui pourraient être utilisées pour promouvoir les groupements et l'investissement, développer des liens positifs au sein de l'économie nationale et favoriser un accroissement des transferts de compétences et de technologie.
19. Considérant combien il importait de créer une culture d'innovation au sein des entreprises, les experts ont recommandé que la CNUCED collabore avec d'autres organismes des Nations Unies (ONUUDI, CCI, OIT, PNUD, etc.) pour exploiter la complémentarité des programmes relatifs aux PME.
20. Étant donné l'importance d'un choix approprié de services pour le développement des entreprises, la CNUCED devrait, en association avec le Comité d'organismes donateurs pour le développement de la petite entreprise, étudier différentes méthodes d'évaluation et conseiller les gouvernements sur les méthodes à adopter en fonction de différentes situations possibles. Dans ce contexte, il est demandé à la CNUCED de donner suite à la recommandation formulée par la Réunion d'experts sur le rôle de l'État et celui du secteur privé dans le développement des PME, ainsi que sur leur interaction, tenue en juillet 1997.
